



Engagement Régional

de l'Etat, du Conseil Régional, des partenaires sociaux, de l'association régionale des présidents de Missions Locales et PAIO pour la mise en place d'actions concertées en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes de Champagne - Ardenne

Engagement régional conclu entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, Gérard MOISSELIN et par Monsieur le Recteur d'académie, Monsieur Alexandre STEYER
- La Région Champagne-Ardenne, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Jean-paul BACHY
- Les partenaires sociaux :
 - CFE - CGC
 - CFTC
 - FO
 - MEDEF
 - CGT
 - CGPME
 - UPA
- L'association régionale des présidents des Missions Locales/PAIO, présidée par Madame Maryse FLORES

Etant entendu que :

- Chaque année, les jeunes quittant le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ou de qualification sont encore trop nombreux,
- Les jeunes champardennais entrent plus tôt dans la vie active que les jeunes au niveau national, mais rencontrent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Ils sont plus exposés au risque de chômage, et doivent faire face à l'augmentation de la durée de chômage,
- Les niveaux de formation des jeunes actifs champardennais ne leur permettent pas de satisfaire aux exigences accrues de qualification et de professionnalisation du marché du travail. Ainsi le poids des jeunes dans la demande d'emploi (21,2%) est supérieur de 3 points au niveau national,
- Le niveau de recours aux contrats d'insertion par la voie de l'alternance est en diminution. En 2009, il est constaté une baisse de 14 % pour les contrats de professionnalisation et de 2,4 % pour les contrats d'apprentissage. De plus, le taux de rupture des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation reste élevé.

1. Les finalités de l'engagement régional

Pour contrer ces tendances lourdes et défavorables, le présent engagement régional a pour objectif de définir les axes de collaboration entre l'Etat et le Conseil Régional, les partenaires sociaux, l'association régionale des présidents des Missions Locales et PAIO, pour coordonner leurs plans d'actions, leurs moyens, leurs engagements en faveur de l'emploi des jeunes, et ce dans le cadre des priorités du schéma régional de formation tout au long de la vie et du schéma régional du développement économique et de l'emploi.

Il s'inscrit dans un contexte de profond changement de mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation professionnelle qui implique de façon accrue les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des salariés) aux côtés de l'Etat et de la Région.

Qu'il s'agisse de la création de Pôle Emploi, de l'élargissement des missions confiées aux OPCA, des enjeux de négociation collective sur l'emploi et la formation professionnelle, les partenaires sociaux occupent aujourd'hui une place incontournable dans la gouvernance et la déclinaison de ces politiques sur les territoires (impulsion, vigilance, cohérence, coordination et contrôle..) et soulignent également l'importance de disposer d'un accord cadre sur l'emploi des jeunes.

Cet engagement tend à favoriser la complémentarité des moyens d'actions et à expérimenter de nouveaux dispositifs portés et/ou gérés spécifiquement ou conjointement par les parties signataires.

A ce titre, les parties signataires s'engagent dans le respect de leurs compétences respectives pour :

- renforcer l'accompagnement et la sécurisation des parcours des jeunes vers l'emploi,
- développer l'alternance comme outil d'insertion durable des jeunes
- optimiser les offres de formation et les adapter aux besoins des territoires,
- renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires en répondant aux besoins de recrutement des entreprises par une meilleure qualification des jeunes,

- disposer d'une meilleure connaissance des parcours des jeunes et de leur insertion professionnelle

2. Les axes de collaboration :

Les quatre axes de collaboration sont les suivants :

Axe 1 : Prévenir et lutter contre les risques de rupture des parcours de formation :

Les parties signataires constatent que les jeunes sortant de l'Education Nationale, les jeunes en formation ou ceux en recherche d'emploi sont exposés à divers types de ruptures qui, soit les éloignent des acteurs de l'insertion professionnelle, soit les mettent en situation d'échec dans un parcours de formation, soit les placent en situation d'interrogation sur leur projet professionnel ou en errance sociale.

Cette situation appelle des réponses en terme :

- 1) d'articulation entre le système éducatif, le réseau des missions locales - PAIO et Pôle Emploi,
- 2) d'accompagnement et de consolidation des parcours de formation en initiale ou continue.

Axe 2 : Garantir un accompagnement sécurisé des jeunes vers l'emploi :

Les parties signataires souhaitent capitaliser les expériences en cours et renouveler l'offre de services en fonction des attentes des jeunes et des besoins des entreprises. Le jeune doit être au centre des dispositifs dédiés à son accompagnement pour lui permettre de construire et de réussir son projet professionnel. Pour cela il doit être l'acteur d'une orientation choisie

Cette volonté nécessite de prendre en compte les principaux besoins repérés pour améliorer :

- 1) la connaissance des métiers et de l'entreprise,
- 2) la construction de projet professionnel défini et validé,
- 3) l'accès individualisé à la formation,
- 4) l'accès à l'emploi,
- 5) l'accompagnement dans l'emploi.

Axe 3 : Elever le niveau de qualification des jeunes pour mieux répondre aux besoins en recrutement et favoriser la compétitivité des entreprises :

Les entreprises de la région Champagne-Ardenne sont confrontées, y compris dans la crise actuelle, à la question des emplois et des compétences. Elles sont exposées au paradoxe du départ des salariés âgés et expérimentés et à un déficit de jeunes salariés qualifiés.

Les parties signataires ont comme préoccupation constante le développement des outils de l'alternance, il est, en effet, un moyen privilégié de développement des compétences pour accéder à l'emploi.

Les partenaires sociaux (représentants d'employeurs et de salariés) s'engagent fortement dans ce sens via leurs outils partiariaires (OPCA).

A ce titre, les parties signataires se mobilisent pour :

- développer les rencontres entre les jeunes et les entreprises,
- accroître le recours aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage,
- mobiliser des institutions représentatives du personnel (comités d'entreprises)
- faciliter l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires.
- renforcer leur(s) partenariat(s) avec les entreprises.

Axe 4 : Se doter d'un observatoire permanent sur les parcours et l'emploi des jeunes :

L'observatoire permettra de disposer, en continu d'un tableau de bord commun sur le décrochage, l'insertion (à la sortie de l'apprentissage, la formation professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, des études scolaires et universitaires) et sur l'analyse des flux d'une génération.

L'analyse de ces données peut, si besoin, déclencher l'ajustement des plans d'actions engagés par les parties signataires de cet engagement régional.

3. La déclinaison opérationnelle de l'engagement régional :

Les parties signataires s'engagent à construire des plans d'actions pour mettre en place les axes de collaboration précisés ci-dessus.

Afin de favoriser la complémentarité des moyens d'actions et d'expérimenter de nouveaux dispositifs portés et gérés spécifiquement ou conjointement, les responsables de ces plans d'action s'obligent à informer au préalable les parties prenantes à cet engagement régional.

Les parties signataires et leurs opérateurs conduiront chacun, en ce qui les concerne et de manière concertée, les projets, en vue de mobiliser des moyens au niveau régional, national et européen.

4. Le pilotage de l'engagement régional et de ses plans d'actions :

Les parties signataires s'engagent à réaliser le suivi de cet engagement et de ces plans d'actions correspondants dans le cadre du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnel (C.C.R.E.F.P).

Le suivi opérationnel est effectué au sein de la commission du C.C.R.E.F.P « jeunes et apprentissage ».

Le suivi territorial s'effectue au sein des Services Publics de l'Emploi Départementaux et Locaux (SPED et SPEL).

Chaque axe et les fiches actions afférentes font l'objet d'indicateurs d'activité et de résultat permettant de mesurer l'impact et les résultats de cet engagement régional. Ceux ci sont consolidés au niveau régional.

Les parties signataires s'engagent à communiquer sur leurs engagements et à mobiliser un outil commun d'information permettant de valoriser les plans d'actions engagés inscrits dans cet engagement régional.

5. La durée de l'engagement régional :

Ce présent engagement régional est conclu jusqu'en 2012 à compter de sa signature. Il pourra faire l'objet de modification par voie d'avenant.

Fait à Chalons en Champagne, le mercredi 20 janvier 2010

Pour l'ETAT



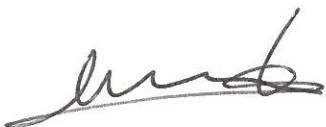
Pour le Conseil Régional




Pour le Recteur d'Académie
de Reims



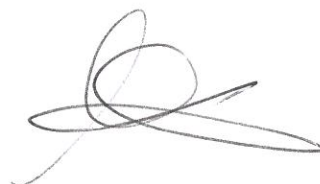
Pour la CFE - CGC



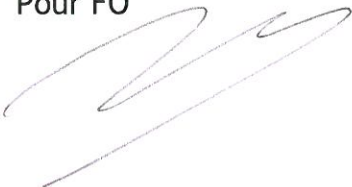
Pour la CFTC



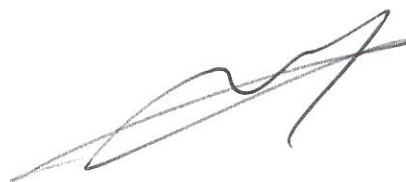
Pour la CGT



Pour FO



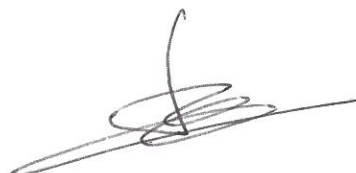
Pour la CGPME



Pour le MEDEF



Pour l'UPA



Pour l'Association régionale des Présidents
de Missions locales et PAIO,

